VILLE DE BOIS-LE-ROI

Secteur Leclerc / Castellani

Réunion Publique d'Échange & Diagnostic Partagé

Circulation routière & Etat phytosanitaire des Marronniers

1er Octobre 2026

Mairie de Bois-le-Roi

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

L'esprit de cette première réunion

Écoute & Échange

Recueillir les constats des riverains au quotidien.

Partage des données

Présenter les éléments d'analyse technique et de vitesse.

Co-construction

Aucune décision figée à ce stade des échanges.

CADRE DE L'ÉTUDE

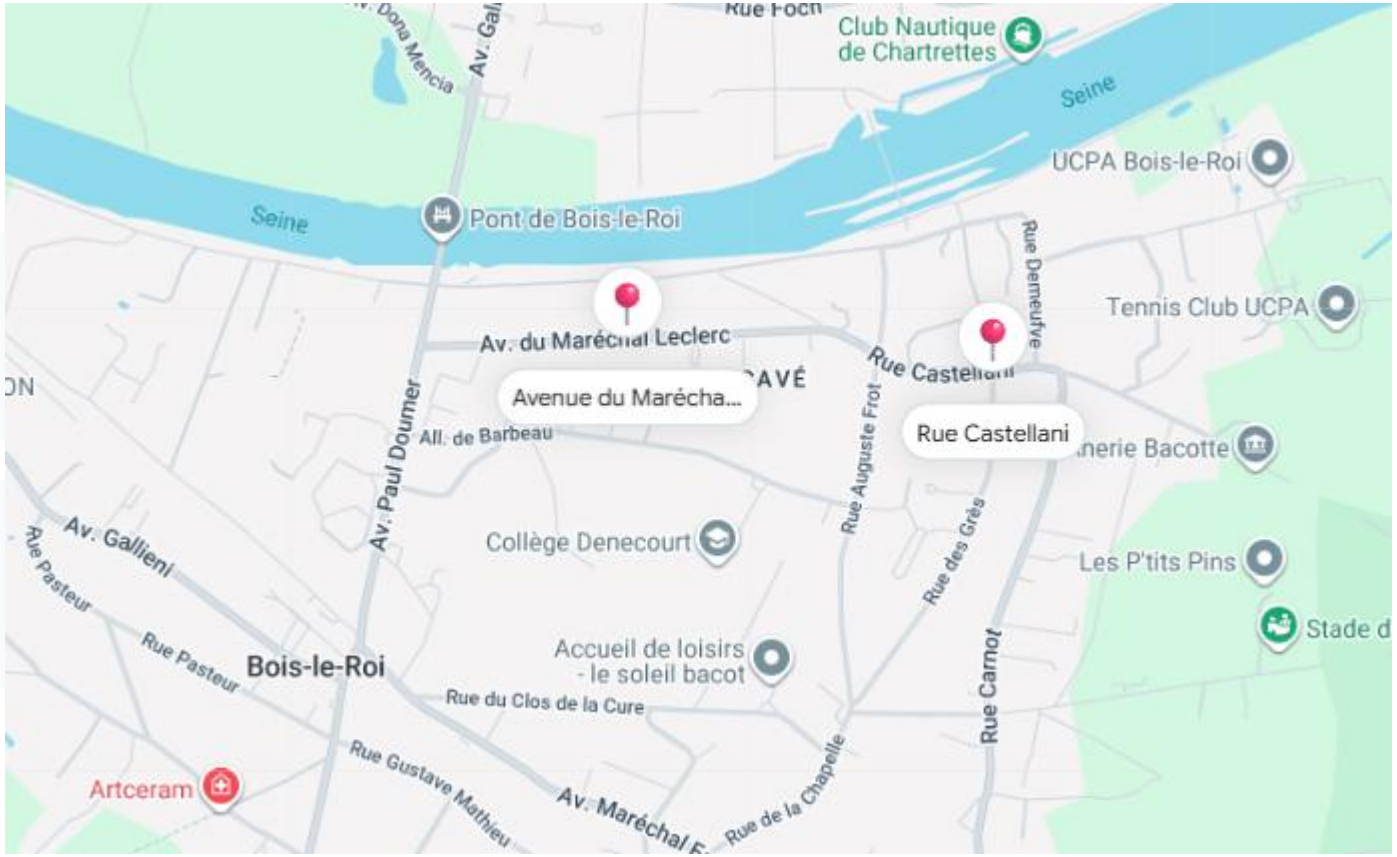
Secteurs concernés : Axes Leclerc / Castellani

Avenue Maréchal Leclerc

Axe principale de la commune et de transit résidentiel régulier.

Rue Castellani

Axe principale de la commune et de transit résidentiel régulier.



Secteurs concernés : Axes Leclerc / Castellani

CADRE DE L'ÉTUDE

BOIS-LE-ROI









THÉMATIQUE N°1

Circulation & Sécurité Routière

Analyse des conditions de circulation

Présentation des données mesurées et écoute des perceptions des usagers et riverains.

MESURES D'OBSERVATION

Synthèse des données de comptage routier & trafic – réalisé en 2022 et 2025

🚗 Comptages Trafic

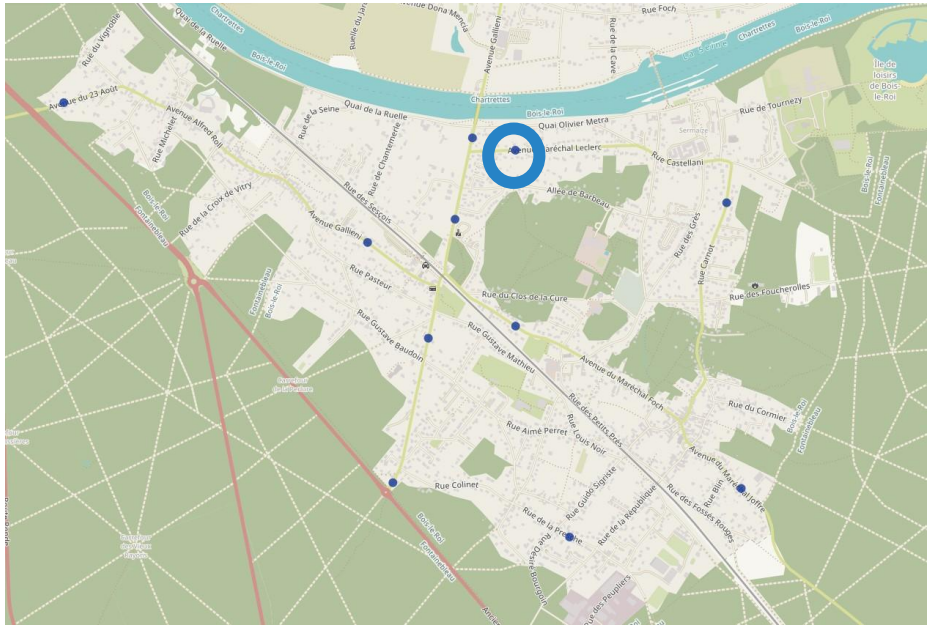
- **2022 :** ~1 850 véhicules/jour
- **2025 :** ~2 000 véhicules/jour
- Axe principale de la commune moyennement solliicité

📈 Vitesses Constatées

- **Vitesse moyenne :** 38 km/h
- **V85 (85% des usagers) :** 47 km/h
- Pics de vitesse observés en heures creuses

🚌 Contraintes Axes

- **Largeur chaussée :** 5,00 m
- Passage régulier de la ligne de bus.



MESURES D'OBSERVATION

Les actions déjà menée sur cet axe

Marquages 30 au sol suite au passage de la ville à 30 km/h

Mise en œuvre d’un radar pédagogique mobile sur cet axe.

Installation 2023 –prochaine installation fin 2026

Contrôle de vitesse police municipale – régulié (intervention 2025 et 2026)

Nota rajouter photo

Nota sur les dispositifs existants pour ralentir la vitesse

Dispositif	Compatibilité Bus	Voirie (5 m)	Trafic (~2 000 véh/j) & Réglementation	Recommandation pour Leclerc / Castellani
Ralentisseur Dos d'âne	❌ Interdit	⚠️ Possible	• Décret n° 94-747 : Interdit sur voies de bus régulières • Seuil légal max : 3 000 véh/j	Exclu (Interdiction réglementaire liée à la ligne de bus)
Coussin Berlinois	🟢 Adapté	❌ Étroit	• Norme NF P 98-300 / CERTU • Risque de déport/chevauchement du trottoir à 5 m	Déconseillé (Largeur insuffisante pour un évitement propre)
Écluse / Chicane physique	⚠️ Délicat	❌ Inadapté	• Guide Cerema • Déconseillé au-delà de 1 500 à 2 000 véh/j (risque de congestion)	Non retenu (Gêne au croisement des bus + trafic trop fluide)
Chaucidou (Voie centrale)	❌ Incompatible	⚠️ Délicat	• Recommandations Cerema / CERTU • Incompatible avec les croisements de bus sur voirie étroite de 5 m	Chaucidou (Voie centrale)
Plateau Traversant (3-4%)	🟢 Compatible	🟢 Parfait	• Recommandations Cerema / CERTU • Adapté aux flux > 2 000 véh/j et au passage de bus	Option privilégiée n°1 (Surtout aux carrefours & passages piétons)
Plateau / Zone 30 + Marquage	🟢 Compatible	🟢 Parfait	• Art. R110-2 du Code de la route • Régulation fluide du trafic sans bloquer les pics de pointe	Option privilégiée n°2 (Aménagement d'entrée de rue

PAROLE AUX RIVERAINS

Vos retours sur la circulation

Vitesse excessive

Quels secteurs identifiez-vous comme les plus critiques ?

Stationnements

Impact sur la visibilité et le croisement des véhicules.

Piétons & Vélos

Sentiment sur l’utilisation des dispositifs existants

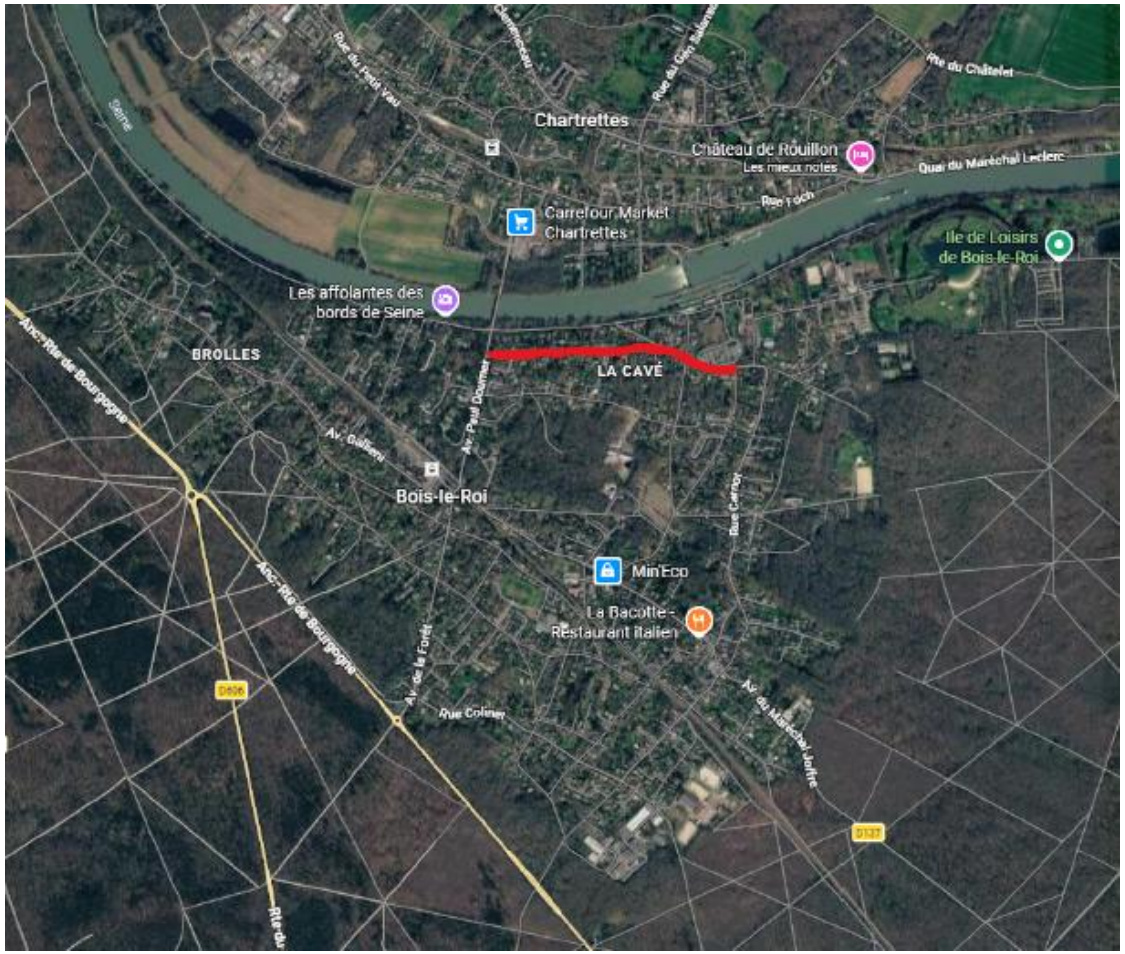
THÉMATIQUE N°2

Patrimoine Végétal & Alignement Arboré

État sanitaire des marronniers

Bilan des expertises phytosanitaires et conciliation de la sécurité avec le cadre de vie.

Deux rues arborées – un alignement majeur de la commune



Une rue arborée dans un contexte urbain contraint
Cette rue présente un alignement de marronniers intégré au coeur d'un tissu résidentiel.

Ces arbres majeurs structurent le paysage de la rue et apportent une présence végétale forte.

Toutefois, leur développement est étroitement contenu par la proximité des habitations, les contraintes d'espace public et la présence des réseaux.

Caractéristiques



Caractéristiques du site et de l'alignement :

- Alignement bilateral et unilateral de marronniers bordant la voirie de part et d'autre.
- Environnement résidentiel dense, avec une proximité immédiate des propriétés privés.
- Chaussée étroite soumettant le houpier des arbres au gabarit routier et aux passages de véhicules.
- Trottoirs et accès riverains nécessitant de maintenir un dégagement piéton sécurisé.
- Mobilier urbain et éclairage public insérés au coeur même de la ligne d'arbres.
- Réseaux aériens surplombant la rue, imposant des limites strictes en hauteur.
- Taille architecturée régulière (en rideau), indispensable pour maintenir le volume des marronniers compatible avec legabarit de la rue et la sécurité du site.

CONTRAINTES DU SITE

Caractéristiques du site et de l'alignement :

- Réseaux aériens
- Réseau d’éclairage public
- Fosses de faible largeur
- Route



Dépérissement de certains sujets de l'Alignement



L'alignement de 86 arbres a fait l'objet d'un diagnostic complet en 2022 par l'entreprise VERDI et un passage de conseil du CAUE en août 2024.

Celui-ci est protégé au titre du PLUi - 2025

Les préconisations d'interventions

Les préconisations sont les suivantes :

Rue de Castellani :

Selon le rapport de VERDI les arbres altérés sont les suivants :
N° 1, 4, 6 et arbre n° 7, soit 4 arbres sur les 8 arbres restants.
Plusieurs arbres étant déjà manquants.
Cet alignement étant complétement déstructuré, il est proposé par le CAUE d'abattre tous les arbres de cette rue et de replanter des arbres de petits développements.

Avenue de Maréchal Leclerc :

Selon le rapport de VERDI les arbres altérés sont les suivants :
N° 20, 22, 74, 76, 77, 83 et 86
Selon les observations du CAUE, les arbres suivants sont également très altérés : N° 7, 25, 31 et 72
L'arbre N° 64 est mort
Soit un total de 12 arbres en préconisation à abattre et à remplacer.

ENJEUX MUNICIPAUX

Sécurité publique & qualité paysagère

Sécurité des personnes

Prévention des chutes de branches mortes sur la voirie.

Préservation du cadre vert

Maintien de l’alignement et réflexion sur le renouvellement.



Obligation de vigilance

La municipalité doit garantir la sécurité tout en intégrant l'attachement des riverains à leur paysage.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Calendrier de la réflexion globale

ÉTAPE 1

Réunion d'échange

Diagnostic partagé & recueil des attentes.

ÉTAPE 2

Atelier de travail

Élaboration de pistes d'aménagement dans le cadre d’un groupe de travail

ÉTAPE 3

Restitution

Présentation du plan d'action validé.

Place aux Échanges

La parole est aux habitants. Merci pour votre participation constructive.

Mairie de Bois-le-Roi